

SOMMAIRE

I- Présentation de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Lettres et Langues

II- Présentation générale des études

- A- Le déroulement de l'année universitaire
 - L'inscription administrative et l'inscription pédagogique
 - Les examens

- B- Le système LMD
 - B1- Les diplômes
 - B2- Le schéma type d'un diplôme
 - B3- L'Unité d'Enseignement d'Ouverture
 - B4- Le MOBIL

- C- Les stages

- D- Les certifications nationales
 - D1 – Le Certificat Informatique et Internet (C2I)
 - D2 – Le Certificat en Langue de l'Enseignement Supérieur (CLES)

- E- La mobilité étudiante

- F –Les Clés de la réussite

III- Les études de LETTRES

- A- Présentation de la filière
 - A1- Renseignements pratiques
 - A2- Organisation des études
 - A3- Débouchés de la filière

- B- Présentation du Master 1 Culture et médiation des arts du spectacle
 - B1- Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage
 - B2- Présentation du Master LETTRES
 - B2.1- Maquette du S7
 - B2.2- Descriptif des enseignements du S7
 - B2.3- Modalités de contrôle de connaissances du S7
 - B2.4- Maquette du S8
 - B2.5- Descriptif des enseignements du S8
 - B2.6- Modalités de contrôle des connaissances du S8

I. PRESENTATION DE L'UNITE DE FORMATION ET DE RECHERCHE LETTRES ET LANGUES

L'UFR est administrée par un conseil élu composé de 40 membres.

Elle est dirigée par un directeur assisté d'un responsable administratif.

Elle est composée de **8** départements.

Allemand, Anglais, Espagnol-Portugais, Italien, Sciences du Langage, Sociolinguistique et Didactique des Langues, Droit-Langues et Langues étrangères appliquées (LEA)

Une filière **lettres** comprenant 5 départements (français, latin, grec, littérature comparée, arts du spectacle) une

Quelques chiffres

A l'Université : 25 500 étudiants inscrits en 2016-2017 dont 3100 à l'UFR Lettres et Langues, 150 enseignants chercheurs, 24 personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

La Direction de l'UFR

Adresse : 3 Rue des Tanneurs, 37000 TOURS

Directeur : **CHOMMELOUX Alexis**

Responsable administrative : **GONZALEZ, Caroline**

Secrétariat de l'UFR : **RIEUL Céline, Bureau 144 tél : 02 47 36 65 82**

Le service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme. C'est également auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur : les stages, conventions et les aides sociales

Responsable de la scolarité :

Bureau 138 tél : 02 47 36 68 35 Courriel : scolarite.lettres@univ-tours.fr

**Horaires d'ouverture au public : tous les jours de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Fermé le vendredi après-midi et le samedi**

Les départements pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques.

Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

Liste et coordonnées des différents départements et secrétariats pédagogiques :

Enseignements	Les secrétariats pédagogiques	Contact courriel
Anglais	Bureau 48 - RDC	manuelle.bataille@univ-tours.fr anita.lerat@univ-tours.fr
Allemand	Bureau 48 - RDC	catherine.gratteau@univ-tours.fr
Espagnol – Portugais	Bureau 08 - RDC	marie.ceccaldi@univ-tours.fr augustine.semedo@univ-tours.fr
Droit-Langues	Bureau 64 - RDC	patricia.lacour@univ-tours.fr sylvie.lepourtois@univ-tours.fr
L.E.A (Langues Etrangères Appliquées)	Bureau 64 - RDC	aurelie.hannoun@univ-tours.fr patricia.msellati@univ-tours.fr celine.debot@univ-tours.fr
Lettres	Bureau 106 - 1 ^{er} étage	christine.climent@univ-tours.fr
Sciences du langage	Bureau 23 - RDC	dominique.moreau@univ-tours.fr
Sociolinguistique et Didactique des Langues	Bureau 23 - RDC	isabelle.aubert@univ-tours.fr
<u>Spécialisations</u> F.L.E. (Français Langue Etrangère)	Bureau 23 - RDC	isabelle.aubert@univ-tours.fr
<u>Parcours</u> P.R.I. (Politique et relations Internationales)	Bureau 64 - RDC	sylvie.lepourtois@univ-tours.fr
Arts du Spectacle	Bureau 106 - 1 ^{er} étage	rachel.regnier@univ-tours.fr
Allemand	Bureau 48 - RDC	catherine.gratteau@univ-tours.fr
Italien	Bureau 08 - RDC	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
	Bureau 207 - 2eme étage	marielle.avice@univ-tours.fr (pour les étudiants d'échange)

II – PRESENTATION GENERALE DES ETUDES

A – LE DEROULEMENT DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE

L'inscription administrative et pédagogique

Après votre inscription administrative à l'Université, vous devrez **OBLIGATOIREMENT et à chaque semestre**, vous inscrire pédagogiquement dans les cours magistraux, les travaux dirigés (TD) et le cas échéant les travaux pratiques (TP). Cette procédure détermine votre inscription dans les groupes et aux examens. Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

Tout étudiant qui n'aura pas réalisé son inscription pédagogique avant le 1^{er} octobre ne sera pas autorisé à se présenter aux examens.

L'inscription pédagogique se fait via le web sur votre Environnement Numérique de Travail (ENT) – Onglet SCOLARITE ou auprès de votre secrétariat pédagogique.

Les examens

Les évaluations se font par un **contrôle continu** tout au long de l'année qui peut être associé à un **examen terminal** à la fin de chaque semestre.

La présence aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) est obligatoire. Un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par les enseignants.

Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification. En cas de maladie, vous devez fournir un certificat médical à votre service de scolarité dans un délai de 8 jours.

L'absence non justifiée aux séances de TD et de TP a des conséquences graves. Elle entraîne automatiquement la mention "absence injustifiée" (ABI) sur le relevé de notes. Il n'est donc plus possible de valider le semestre.

Attention : les étudiants boursiers doivent être présents aux cours et aux examens, même en cas de réorientation, sous peine de voir leur bourse suspendue et faire l'objet d'un ordre de reversement des mois perçus.

► Régime particulier

Dans le cadre du « **Régime Spécial d'Etudes** » (R.S.E.), certaines catégories d'étudiants (*par exemple les salariés, en situation de handicap, chargés de famille, ...*) peuvent demander à être dispensés du contrôle continu.

Le R.S.E comprend **des aménagements d'études (emploi du temps, dispense d'assiduité en TD, aménagement d'examens)**.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier du régime spécial d'études devront en faire la demande **avant le 22 septembre 2017**. Les modalités détaillées et la procédure sont consultables sur le site internet de l'Université dans la rubrique Formations/Régime Spécial d'Etudes.

B - LE SYSTEME L-M-D

Il est fondé sur trois niveaux de grades universitaires, chaque grade ayant une valeur en crédits européens commune à l'ensemble de l'espace européen : Licence, Master, Doctorat (L.M.D).

Il permet aux étudiants une grande modularité favorisant l'élaboration d'un parcours individualisé.

La délivrance des diplômes donne lieu à un supplément au diplôme, c'est-à-dire une annexe descriptive qui indique la nature des connaissances et aptitudes acquises par l'étudiant. Le supplément au diplôme a pour objet d'identifier les enseignements suivis et de favoriser la mobilité des étudiants.

B1 - Les diplômes

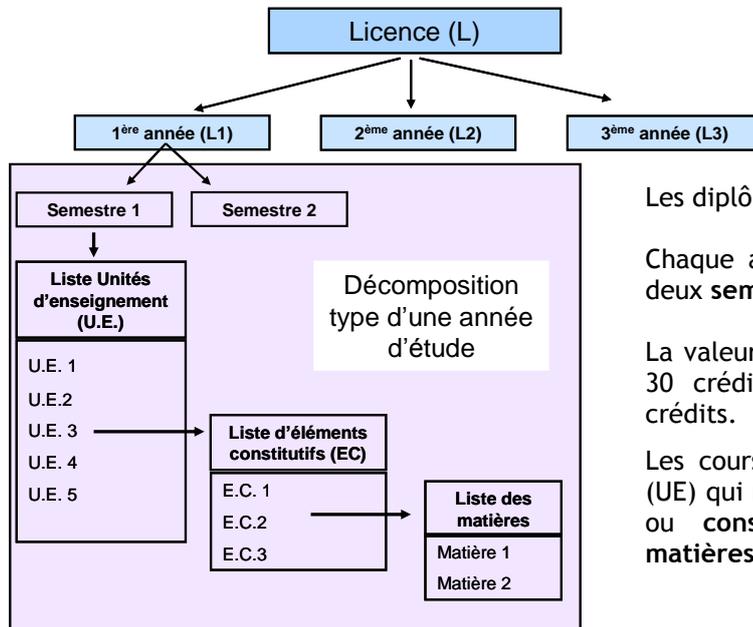
■ **La Licence** : préparée en 3 ans après le bac, elle est structurée en 6 semestres et correspond à 180 crédits européens validés.

Les diplômes de Licence sont répartis dans des **domaines** de formation et découpés en **mention**. Certaines Licences s'organisent ensuite en parcours.

■ **Le Master** : préparé en 2 ans après la Licence, il est structuré en 4 semestres et correspond à 300 crédits européens validés (180 de Licence + 120 de Master 1^{ère} et 2^{ème} années).

■ **Le Doctorat** : préparé en 3 ans après le Master. Il est délivré après la soutenance d'une thèse.

B2 - Le schéma type d'un diplôme



Les diplômes sont composés d'années d'études.

Chaque année d'études est ensuite décomposée en deux semestres.

La valeur en crédits européens d'un semestre est de 30 crédits et donc une année d'études vaut 60 crédits.

Les cours sont répartis en unités d'enseignements (UE) qui regroupent des éléments pédagogiques (EP) ou constitutifs (E.C) qui se décomposent en matières.

- B3- L'Unité d'Enseignement d'Ouverture : une unité d'enseignement particulière

- Cette unité d'enseignement spécifique est **OBLIGATOIRE**. Elle a une valeur de 3 crédits européens et concerne les semestres 2 à 6 de la licence. L'objectif de cet enseignement est : d'acquérir des compétences complémentaires (*Professionalisation*), découvrir de nouveaux enseignements, préparer les certifications nationales (*Certification en Langues de l'Enseignement Supérieur: CLES, Certificat Informatique et Internet :c2i*), valider un parcours (*Ex: développement durable ou préparation aux métiers de l'enseignement*). Les UEO permettent également de conserver une LV2 ou d'augmenter le volume horaire en LV1 dispensé pour chaque semestre.
- **Le défaut d'inscription ou une absence à l'examen de cette unité d'enseignement d'ouverture entraîne, comme pour tout autre type d'unité d'enseignement de votre année d'étude, un ajournement aux examens.**
- Des dispositions particulières sont prévues pour les étudiants en double cursus au sein de l'Université. Renseignement sur le site internet ou auprès de votre scolarité.

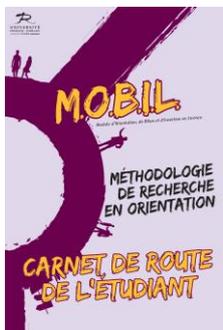
- La liste des UEO et leur descriptif sont consultables à partir du 4 septembre 2017

- sur le www.univ-tours.fr Rubrique Formations – UE d'Ouverture

- B4- Le MOBIL : Module d'Orientation, de Bilan et d'Insertion en Licence

- Ce module **OBLIGATOIRE pour l'obtention de la Licence** a pour objectif de vous faire découvrir le monde professionnel lié à votre filière (*connaissance des cursus, débouchés et métiers*) et de vous permettre d'engager une démarche de réflexion sur votre projet universitaire et professionnel.
- Le MOBIL est constitué de 2 éléments :
- Des heures de TD MOBIL incluses dans la maquette de la Licence (au semestre 2 et au semestre 6),
- Des points MOBIL à obtenir en participant à des actions de découverte du monde professionnel : stage, job, ateliers CV et lettre de motivation ou entretiens, conférence métier, visite d'entreprise,... Ces points ne correspondent pas à des ECTS, ils sont propres à la validation du MOBIL.

Vous devez obtenir un minimum de 6 points pour valider votre MOBIL.



Un livret "Carnet de Route" vous est remis lors de votre premier TD de L1 des exercices et outils pour vous guider dans vos démarches.

La liste des actions MOBIL permettant de valider des points ainsi que tous les documents et information concernant ce module sont disponibles sur le cours en ligne

« **Mode d'emploi du MOBIL** » accessible depuis votre E.N.T. et la plateforme CELENE. Il permet également de réaliser des stages.

C- LES STAGES

Les étudiants de licence peuvent effectuer un stage **uniquement si celui-ci est prévu dans leur maquette d'enseignement, dans le cadre du MOBIL ou en choisissant certaines UEO (stage, découverte du milieu scolaire).**

Les stages ne sont plus possibles une fois la validation de la licence acquise, c'est-à-dire entre la 3^{ème} année de licence et le master 1.

La Loi impose que tout stage doit obligatoirement :

- ▶ Faire l'objet d'une convention entre la structure d'accueil, l'étudiant et l'Université.
- ▶ Ne pas être assimilé à un emploi.

L'Université met à votre disposition une application web, PSTAGE, qui vous permet de saisir et d'imprimer votre convention de stage en ligne.

PSTAGE est accessible dans votre Environnement Numérique de Travail dans l'onglet SCOLARITE.

Vous trouverez sur le site internet de l'université aux rubriques formation et orientation-insertion toutes les informations utiles et notamment le guide sur les stages.



La convention doit IMPERATIVEMENT être signée par toutes les parties AVANT LE DEBUT DU STAGE.

QUELQUES CONSEILS POUR VOTRE STAGE

La Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle met à votre disposition des outils pour vous aider dans la recherche de votre stage et la préparation de votre rencontre avec les structures d'accueil.

Elle vous propose :

- ▶ Des ateliers CV/Lettre de motivations tout au long de l'année,
- ▶ Un site internet dédié aux stages et aux jobs étudiants : RPRO.

Ce site internet vous permet :

- ▶ de trouver des offres de stages d'emploi
- ▶ de bénéficier de conseils
- ▶ de mettre en ligne votre CV,
- ▶ de contacter le réseau des anciens étudiants de l'Université.



D- LES CERTIFICATIONS NATIONALES

En complément de votre formation initiale, l'Université vous propose deux certifications nationales :

- ▶ **Le Certificat Informatique et Internet : C2I niveau 1**

C'est une certification nationale portant sur les compétences numériques nécessaires aux étudiants pour leur formation et pour leur insertion professionnelle.

Retrouvez les informations détaillées sur le C2I sur le www.univ-tours.fr/formations/C2I





► Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur : CLES

Le CLES est une certification en langue accréditée par le Ministère de l'Éducation Nationale. Il correspond au cadre européen commun de référence pour les langues.

Il a pour objectif de certifier les compétences opérationnelles en langue. Il s'inscrit dans la politique de mobilité étudiante et vise à promouvoir l'apprentissage des langues.

Ces certifications vous permettent de justifier vos compétences en informatique ou en langue.

Bien que ces certifications ne soient pas obligatoires, elles sont vivement conseillées car ce sont des atouts sur vos CV et certains établissements les ont intégrées, par exemple, comme critères de sélection pour leur Master.

Retrouvez les informations détaillées sur le CLES sur le www.univ-tours.fr/formations/CLES

E- LA MOBILITE ETUDIANTE

Effectuer une partie de ses études à l'étranger est une expérience forte qui valorise votre formation, votre capacité d'autonomie et votre capacité d'adaptation intellectuelle.

L'Université de Tours propose des programmes en Europe ou hors Europe

► **En Europe:** A partir de la 2^{ème} année d'études et jusqu'au Doctorat, le programme ERASMUS permet d'effectuer un séjour d'un semestre ou d'une année universitaire complète au sein d'une Université européenne partenaire (200 Universités possibles).

► **Hors Europe:** L'Université de Tours a des partenariats avec des Universités américaines, canadiennes anglophones, québécoises et selon les filières : australiennes, japonaises, argentines,...

La mobilité est soumise à un dossier de sélection.

Afin de vous aider à préparer votre mobilité, l'Université met à votre disposition :

- Des pages d'informations sur les études et stages à l'étranger, et des guides sur le www.univ-tours.fr rubrique « International »,
- Des réunions d'informations,
- Des UEO de renforcement en langue ou de conversation,
- Une UEO spécifique intitulée « Préparer sa mobilité internationale ».

Vous pouvez bénéficier d'aides financières

Elles sont variées et dépendent du programme choisi. Elles peuvent être attribuées par le Ministère, l'Europe, l'Université, le Conseil Régional, des associations,...

Pour en savoir plus, consultez les pages « International » sur le www.univ-tours.fr ou contactez le Service des Relations Internationales – 60, rue du Plat d'Étain - ☎ Accueil : 02.47.36.67.04 - Mèl : internat@univ-tours.fr

F- LES CLES DE LA REUSSITE

L'université organise chaque semestre différents ateliers pour vous donner des moyens concrets afin d'atteindre vos objectifs universitaires, professionnels et personnels : « Donner du sens à mes études », « Prendre conscience de mes compétences », « Comment prendre des notes », « Être plus performant au moment des examens »...

Pour en savoir plus, consultez la page « Les clés de la réussite » dans l'onglet « Formations » sur le site www.univ-tours.fr - Mèl : clesdelareussite@univ-tours.fr



III- LES ETUDES DE LETTRES

A- PRESENTATION DE LA FILIERE

A1 - Renseignements pratiques

Pour toute information complémentaire dans les domaines suivants, sachez à qui vous adresser

Problèmes administratifs (dossier d'inscription, droits, etc.)	Scolarité Lettres, Bureau 138 : Scolarite.lettres@univ-tours.fr
Responsable de la Filière Culture et médiation des arts du spectacle	Catherine Douzou , Bureau 136 catherine.douzou@univ-tours.fr
Responsable du Master 1 ADS	Catherine Douzou , Bureau 136 catherine.douzou@univ-tours.fr
Responsable du Master 2 ADS	Catherine Douzou , Bureau 136 catherine.douzou@univ-tours.fr
Secrétariat d'Arts du spectacle	Rachel Régnier Bureau 106 rachel.regnier@univ-tours.fr Tél : 02 47 36 68 10
Projet professionnel et débouchés	Service universitaire d'information et d'orientation.
Equipe pédagogique	L'équipe pédagogique comprend <ul style="list-style-type: none">• des universitaires, rattachés à différents départements de l'Université François-Rabelais• des professionnels du spectacle• des artistes Les enseignants reçoivent les étudiants à leurs heures de permanence affichées au secrétariat de Français.

A2 – Organisation des études

- Méthodes pédagogiques

Cours, CM, TD, ateliers, stages, workshops.

Insertion dans des compagnies locales partenaires.

Une partie des enseignements feront l'objet de stages qui se dérouleront dans l'enceinte des structures partenaires (CCNT, CDRT, Centre Images'), après accord passés avec l'université sous la forme de conventions.

Utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication :

Du côté des étudiants, un apprentissage des nouvelles technologies, et une réflexion sur leur usage esthétique, pédagogique et professionnel (mise en valeur des ressources des structures culturelles) est prévu, en M1 et en M2 (cours d'infographie, cours sur les nouveaux médias).

Du côté des enseignants, une partie des cours se fera au moyen des nouvelles technologies (TICE), notamment pour la présentation indispensable des éléments audiovisuels dans les cours.

Exploitation des CRL (Centres de Ressources en Langues).

- Poursuite d'Études.

Les étudiants ayant validé leur M1 peuvent poursuivre leur formation en intégrant le Master 2 Culture et médiation des Arts du spectacle. Ils doivent dans ce cas déposer un dossier de candidature. Attention : les places en M2 sont limitées à 25.

A3 – Débouchés de la filière

Le Master Culture et médiation des Arts du spectacle prépare à assumer des fonctions de responsabilité dans les domaines suivants :

- Administrateur de compagnies (théâtre, danse, musique, etc.)
- Direction ou co-direction de services culturels
- Adjoint de direction ou chargé de missions dans des structures artistiques et culturelles
- Chargé de production et de diffusion des spectacles
- Prospection et programmation
- Relations publiques
- Documentation
- Presse et communication
- Rédaction et publication (dramaturgie, programmes)
- Actions pédagogiques
- Relations avec les collectivités
- Service d'accueil.

Informations complémentaires

Pour toute information (thèmes de recherche, programme et dates des concours, manifestations scientifiques, etc.), voir le site web :

lettres.univ-tours.fr onglet Départements / Filières : filière Arts du spectacle

B - PRESENTATION DE LA FILIERE LETTRES, NIVEAU MASTER

B1 - Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'université François Rabelais :

DIPLOME DE MASTER

en application de l'arrêté du 9 avril 1997, des décrets n°2002-480, 481, 482 du 8 avril 2002 et de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Art. 1 : Conditions d'accès et inscription

L'accès en 1ère année de Master est de plein droit pour l'étudiant :

- titulaire d'une licence de la même mention ;
- titulaire d'une licence identifiée dans le dossier d'habilitation du master.

L'accès est également de plein droit pour les mentions de licence identifiées lors de l'accréditation.

Un étudiant de licence n'est pas autorisé à s'inscrire en Master 1ère année s'il n'a pas obtenu les 180 crédits nécessaires à l'obtention de sa licence.

L'admission en master 2ème année est soumise à l'étude de la candidature de l'étudiant par le jury de sélection du Master. Cette candidature prend la forme d'un dossier. Elle peut être également complétée par un entretien devant un jury d'admission.

Art. 2 : Organisation des enseignements

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence répartis sur deux années universitaires à raison de 30 crédits par semestre.

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément constitutif et chaque unité d'enseignement) est complété et joint au tableau des enseignements.

Art. 3 : Modalités de contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme **au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire** et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, et leur coefficient. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la session de rattrapage.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CEVU

« le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir.

De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ».

Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

Art. 4 : Compensation – Capitalisation - Report de notes – Validation

1/ Il y a compensation entre les éléments constitutifs (EC) d'une unité d'enseignement ;

2/ Les éléments constitutifs auxquels l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;

3/ Il y a compensation entre les unités d'enseignement (UE) d'un même semestre ;

4/ Les unités d'enseignement auxquelles l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre) ;

5/ Si la moyenne de l'ensemble de ces unités est inférieure à 10/20, l'étudiant doit repasser tous les EC inférieurs à 10/20 dans les unités dont la note est inférieure à 10/20 ;

6/ La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Cependant, pour les Masters prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, il n'y a pas de compensation, dans quelque sens que ce soit, entre la note de stage et/ou de mémoire individuel, et la note des autres unités ;

7/ Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;

8 / Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE, au semestre et donc à l'année, soit toute validation.

Art 5 : Organisation des sessions d'examens

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement.

Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique.

Art. 6 : Jury

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation cf. paragraphe concerné).

La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves. Le redoublement en deuxième année n'est pas admis sauf cas de situation exceptionnelle décidé par le jury.

Art. 7 : Délivrance du diplôme

Le diplôme de master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury, attribuant 120 crédits, sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

Art. 8 : Mention

Une mention de réussite est attribuée sur chacun des quatre semestres de Master.

Une mention de réussite est attribuée à l'issue du master 1ère année sur la base de la moyenne des deux semestres de M1.

La mention de réussite à l'issue du Master 2ème année devra être calculée sur la base de la moyenne des deux semestres de M2.

Les seuils de mention sont les suivants :

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Art. 9 : Publication des résultats – Communication des copies

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné. Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonyme portant le numéro de l'étudiant sans mention de son nom.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

AVERTISSEMENT

L'Université constate un accroissement préoccupant des cas de plagiat commis par les étudiants, notamment à cause d'INTERNET.

L'attention des étudiants est appelée sur le fait que **le plagiat, qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre, est assimilé à une fraude.**

Les auteurs de plagiat sont passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur

1° L'avertissement ;

2° Le blâme ;

3° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;

4° L'exclusion définitive de l'établissement ;

5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;

6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

B2.1 - MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS

MASTER Arts, Lettres, Langues et civilisations Spécialité CULTURE ET MEDIATION EN ARTS DU SPECTACLE. Finalité professionnelle = (120 crédits ECTS)

MASTER 1^{ère} année Spécialité CULTURE ET MEDIATION EN ARTS DU SPECTACLE. Finalité professionnelle								
Semestre / UE	Coef	EC TS	Estimation de la charge de travail de l'étudiant	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée Totale/ étudiant
					D*	D	D	
1^{er} semestre (S1)								
UE 1 UE fondamentale	4	12	120					66
	1	3	40	1. Séminaire à choisir dans le Parcours (mutualisé)		24		24
	1	3	40	2. Ecritures contemporaines	18			18
	1	3	20	3. Musiques actuelles		12		12
	1	3	20	4. Sémiologie des images fixes		12		12
UE 2 UE professionnelle	5	15	120					88
	1	3	40	1. Institutions du spectacle vivant	12	12		24
	1	3	20	2. Gestion du spectacle vivant		12		12
	1	3	20	3. Séminaire à choisir dans d'autres mentions du Master (mutualisé)		24		24
	1	3	20	4. Les politiques culturelles		18		18
	1	3	20	5. Elaborer son projet professionnel		10		10
UE 3 UE Pratique	2	3	40					34
	1	2	20	1. Langue vivante (anglais ou pratique théâtrale en anglais ou autre langue)		24		24
	1	1	20	2. Méthodologie en arts du spectacle		10		10
Total 1^{er} semestre (S1)		30	280		30	158		188

2^{ème} semestre (S2)								
UE 4 UE fondamentale	3	9	100					52
	1	3	40	1. Archives du cinéma	18			18
	1	3	20	2. Ateliers : autres publics		10		10
	1	3	40	3. Séminaire à choisir dans le Parcours : pédagogie et didactique du cinéma (mutualisé)		24		24
UE 5 UE professionnelle	5	12	140					98
	2	4	40	1. Médiations du spectacle : - Infographie - Revues et supports visuels		26 14 12		26
				2. Médiation culturelle et cinéma	12	12		24
	1	3	40	3. Langue vivante (anglais ou pratique théâtrale en anglais ou autre langue)		24		24
	1	2	20			24		24
	1	3	40	4. Séminaire à choisir dans le Parcours : Droit du spectacle vivant (mutualisé)				
UE 6 Stage	1	9	130	Stage d'un mois minimum dans une structure culturelle				stage
				Préparation du stage		6		6
Total 2^{ème} semestre (S2)		30	370		30	126		156 et stage
Total Master 1^{ère} année ([M1] = maîtrise)		60	650		60	278		344 et stage

1^{er} SEMESTRE : S7

UE 1. Fondamentale

● **EC 1. Un séminaire à choisir (18 heures minimum ou 24 heures)**

Nous recommandons particulièrement

1) Les cours du parcours ADS (pour les étudiants qui n'ont pas fait leur licence à Tours):

Pédagogie et didactique du théâtre (24 heures)

Cours de L3 du Parcours Arts du spectacle : nombre de place limité

Enseignant : Bernard Pico

12 cours de 2 heures

Faire une lettre de motivation +CV à b.pico@wanadoo.fr

Ce cours est un atelier de pratique du jeu dramatique à partir d'exercices individuels et collectifs : approcher les différents paramètres du jeu d'acteur (travail du corps, geste, mouvement, regard, voix, rythme, émotion, imagination, jeu avec l'autre, personnage, situation, etc.)

Le travail portera sur des textes d'auteurs contemporains dans une perspective particulière : comment le texte induit-il les propositions de jeu, comment le jeu permet-il « d'ouvrir » le texte ?

A partir de ce travail pratique, l'attention se portera sur la méthodologie des exercices et leur utilisation dans un cadre pédagogique

Repères bibliographiques :

Patrick Pavis, *Le théâtre contemporain*, Nathan université, 2002.

Hans-Thies Lehmann, *Le théâtre postdramatique*, L'Arche, 2002.

2) Arts du spectacle et littérature : modernités "début de siècle"

Cours de M1 Lettres modernes et littérature comparée

Enseignante : Catherine Douzou

6 cours de 3 heures.

En s'appuyant sur quelques œuvres relevant de genres artistiques variés, nous étudierons quelques aspects d'une certaine modernité, dans les premières décennies du XXe siècle.

Programme :

Antonin Artaud/Roger Vitrac, *Victor ou les enfants au pouvoir* (1928), Paris, Gallimard, coll. Folio n° 62, 2000.

Paul Morand, *Ouvert la nuit* (1922), Paris, Gallimard, coll. "L'imaginaire", 1987.

Paul Morand, *Fermé la nuit* (1923), Paris, Gallimard, coll. "L'imaginaire", 1993.

Vaslav Nijinsky/ Claude Debussy, *L'après-midi d'un faune*, 1912.

<https://www.youtube.com/watch?v=m7b1FkZYarU>

3) Autre Séminaire de votre choix à prendre dans d'autres filières

● **EC 2. Ecritures contemporaines (18 heures)**

Enseignante : Catherine Douzou

6 séances de 3 heures.

Malgré la disparité de leurs œuvres, les auteurs (qu'ils soient auteurs de "textes" ou de "plateaux") dramatiques contemporains ont en commun de déplacer les habitudes de lecture et de lancer des défis à la représentation scénique, remettant en jeu les attentes traditionnelles du lecteur et du spectateur, comme de l'acteur et du metteur en scène. Pour ces raisons, entre autres, les écritures contemporaines, textuelles ou scéniques, sont réputées difficiles ou inabordables, elles déroutent souvent leur public. Ce séminaire propose donc de faire découvrir ces écritures des XXe et XXIe siècles, et de donner des outils méthodologiques pour les lire.

● **EC 3. Musiques actuelles (12 heures)**

Enseignant : Guillaume Bernard

6 séances de 2 heures.

Ce cours pose les jalons des différents styles musicaux du siècle dernier et interroge la notion ambiguë de « musiques actuelles » (née dans les années 1980) à travers les problématiques qui la traversent (musique savante/musique populaire, musique enregistrée/musique vivante, uniformité/diversité, etc.).

Repères bibliographiques

Michka Assayas (dir.), *Dictionnaire du rock (2 tomes)*, Robert Laffont, 2001.

Jean-Yves Bras, *Les courants musicaux du XXe siècle*, Papillon, 2003.

Jean-Marie Leduc, *Le dico des musiques*, Paris, Seuil, 1996.

Gilles Mouëllic, *Le jazz. Une esthétique du XXe siècle*, Rennes, PUR, 2000.

Jean-Jacques Nattiez (dir.), *Musiques une encyclopédie pour le XXIe siècle, Vol. 1 Musiques du XXe siècle*, Paris, Actes Sud/Cité de la musique, 2002.

Ludovic Tournès, *Du phonographe au MP3. Une histoire de la musique enregistrée*, Paris, Autrement, 2008.

Pour une exploration plus spécifique des styles musicaux (du jazz au rock progressif en passant par le rap et la musique électronique) voir la collection

« Formes » de la maison d'édition Le Mot Et Le Reste.

● **EC 4. Quelques repères sur l'art contemporain (12 heures)**

Enseignante : Catherine Douzou

4 séances de 3 heures (en fin de semestre)

Ce cours propose quelques repères pour réfléchir aux formes et aux évolutions de l'art dans les XXe et XXIe siècles et pour en comprendre les enjeux qui lui sont propres. L'artiste en résidence à l'université, Florent Lamouroux, viendra exposer ses conceptions de la création contemporaine, à partir de son propre travail artistique, des influences qu'il revendique ou dénie, tout en questionnant le statut du "créateur contemporain".

Repères bibliographiques

Denys Riout, *Qu'est-ce que l'art moderne ?* Gallimard, 2001.

Serge Lemoine (dir.), *L'art moderne et contemporain : peinture, sculpture, photographie, graphisme, nouveaux médias*, Larousse, 2010.

Nahon Pierre, *Dictionnaire amoureux de l'art moderne et contemporain ; dessins d'Alain Bouldouyre*, Plon, 2014.

UE 2. Professionnelle

● EC 1. Economie et institution du spectacle vivant (24 heures)

Enseignant : Bastien Noël (12h CM + 12h TD)

Sans aller jusqu'à affirmer que sans financement public il n'y aurait pas de culture, il faut admettre que les activités culturelles, notamment dans le secteur des arts du spectacle, de par leur nature même, sont largement conditionnées par l'intervention des collectivités publiques. Ce cours a pour but de présenter dans un premier temps les financements de l'Etat et des collectivités territoriales : Communes, Etablissements publics de coopération intercommunale, Départements et Régions. Il y est également question du financement privé de la culture que cela soit à travers les interventions des sociétés civiles, qui assurent la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins, ou à travers le mécénat. Enfin sera traitée la problématique du financement des projets internationaux.

Ce cours aborde également de manière pratique le montage des dossiers de demande de subvention et leur présentation devant les partenaires institutionnels.

Repères bibliographique

Jean Waline, *Droit administratif*, Dalloz, 2008.

Sophie Monnier, Elsa Forey, *Droit de la culture*, Gualino Editeur, 2009.

Philippe Bartélémy, *Financer son projet culturel*, Territorial, 2008.

Ministère de la Culture - *Département des Etudes, de la Prospective et des Statistiques (DEPS), Statistiques de la culture : chiffres clés 2010, 2010.*

Maryvonne de Saint-Pulgent, *Le gouvernement de la culture*, Gallimard, 1999.

Françoise Benhamou, *Economie de la Culture*, La Découverte (collection Repères), 2003.

● EC 2. Initiation à la gestion des arts vivants (12 heures)

Enseignant : Françoise Dupas (Directrice du Petit Faucheux à Tours)

6 séances de 2 heures

Ce cours posera les bases de la gestion et du droit dans le domaine des arts vivants.

Il abordera :

- l'environnement économique d'une production, les différentes sources de financements et notamment celles provenant des sociétés civiles et organismes professionnels du spectacle vivant.
- l'environnement juridique, notamment les différents types de contrats
- l'environnement social, notamment ce qui concerne les modes de rémunérations des artistes.

Il proposera d'analyser et de comprendre les différents outils de gestion et leurs interactions (bilan, compte d'exploitation, plan de trésorerie, etc).

Enfin, il permettra de travailler concrètement sur le budget d'une production et d'une structure culturelle. Comment bâtir un budget, le suivre, le réaliser, l'évaluer.

Repères bibliographiques :

Jean-François Regnard, *Lire un bilan, c'est simple !* Top Editions, 2001

Danièle Lupin et Erwan Royer, *Organiser et gérer une manifestation*, Juris éditions 2006

Lucie Guchet, *Créer et gérer mon association*, Puits fleuri, 2014

Ouvrage collectif, *Les contrats du spectacle*, La Scène, 2014

www.juriseditions.fr

www.irma.asso.fr

www.cagec.fr

www.lascene.com

● **EC 3. Un séminaire à choisir (18 heures minimum ou 24 heures)**

1) Ciné-club universitaire (sur 1 semestre)

Eric Rambeau

(Environ 14 séances de 2 heures et 8 projections publiques)

Les étudiants inscrits au ciné-club universitaire accomplissent deux tâches distinctes :

a) Préparation d'une saison de programmation (7 ou 8 séances qui auront lieu l'année suivante) autour d'un thème défini en début d'année.

Cette préparation s'accompagne d'une présentation des films sélectionnés, présentation adaptée à différents supports : textes très courts pour flyers et programmes universitaires, textes plus étoffés faisant appel à un appareil critique et destinés à être diffusés sur le site Internet de l'Université et/ou imprimés dans une plaquette.

b) Animation des projections de l'année en cours, ce qui implique :

a) d'être présent aux projections

b) de se charger de la présentation d'au moins un des films de la saison

c) d'être co-responsable de la page Facebook du ciné-club (notamment, prendre en charge l'annonce d'une au moins des soirées.)

Les étudiants seront notés en fonction de deux critères :

* leur investissement dans l'atelier (participation au choix des films, qualité des commentaires et des suggestions, animation des soirées etc.)

* la qualité de leur travail de rédaction.

Au premier semestre, la partie ciné-club proprement dite comporte 12 séances de 2 heures, les 11 premières séances étant consacrées au visionnement et commentaire de films susceptibles de s'intégrer à la thématique retenue (les films étant proposés par l'enseignant comme par les étudiants) et la douzième servant à établir la liste définitive des films retenus pour la saison suivante.

L'atelier est complété par l'intervention du directeur des *Studios*. L'assistance à ces interventions est obligatoire.

Le nombre de places étant limité à 7, dans les 72 heures suivant la réunion de rentrée, les étudiants doivent envoyer une lettre de motivation et un CV à rambeau@univ-tours.fr

2) Théâtre universitaire de Tours (sur 2 semestres)

Direction Pauline Bourse

Rêvons un peu...rions beaucoup...le théâtre politique, la suite!

"De l'amour! De l'amour! Au diable la morale!" et du rire: vive le théâtre politique et poétique avec Shakespeare!

Vous souhaitez follement vous amuser et devenir autre? Vous avez envie d'être comédien au sein d'une troupe étudiante dans laquelle se croise toutes les disciplines universitaires? Vous êtes curieux de découvrir comment se construit la création théâtrale dirigée par des professionnels? vous vous interrogez sur comment prendre le monde tel qu'il est, sans vous sentir trop envahi? Vous cherchez comment changer votre rapport au réel pour le réenchanter? vous avez l'impression de ne pas toujours savoir qui vous êtes? la troupe Universitaire de tours est pour vous!

Depuis deux ans le troupe s'intéresse aux liens entre théâtre, jeunesse et politique; Elle propose pour sa nouvelle création de passer définitivement du côté de la comédie et de l'amour dans tous ses états, en mettant en scène la Nuit des Rois du génial Shakespeare. Elle continuera ainsi, grâce au théâtre, à rire du monde - des fous, des sots, des méprisants, des méchants -pour- qui sait,! peut-être mieux le changer... venez vivre cette expérience unique de troupe universitaire, festive et engagée, en collaboration avec l'Ecole de Jazz à Tours et l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Tours!

Représentations publiques Salle Thélème.

Inscription: uniquement sur audition les 14 et 15 septembre au service culturel de l'université, porte 109 bis du site Tanneurs

3) Autre séminaire de votre choix à prendre dans une autre filière.

● **EC 4. Les politiques culturelles (18 heures)**

Enseignante et coordinatrice: Nicole Denoit

6 séances de 2h et rencontres avec des professionnels.

1- Après avoir évoqué les grandes étapes de la mise en place d'une politique culturelle en France, seront abordés les actuels questionnements qui président à sa mise en oeuvre et organisent les choix qui sont opérés par les organismes publics et privés. (12 heures de cours)

2- Interventions de professionnels de la Culture. (La présence aux conférences est obligatoire)

Repères bibliographiques :

Robert Abirached, *Le Théâtre et le Prince*, Paris, Plon, 1992.

Robert Abirached, *La Décentralisation théâtrale*, Actes Sud-Papiers/ANRAT, 1992 - 2005.

Cinquante ans après: culture, politique et politiques culturelles (Travaux et documents n°27) sous la direction de Elie Barnavi et Maryvonne de Saint Pulgent, Comité d'Histoire, La Documentation française, 2010

Pour une histoire des politiques culturelles dans le monde, 1945-2011 (travaux et documents, n°28) sous la direction de Philippe Poirier, Comité d'histoire, La Documentation française, 2011

Une ambition partagée? la coopération entre le ministère de la culture et les collectivités territoriales (1959-2009) Travaux et documents n°26) sous la direction de Philippe Poirier et René Rizzardo, Comité d'histoire, la Documentation française, 2009

● **EC 5. Elaborer son projet professionnel (10 heures)**

Enseignante et coordinatrice: Nicole Denoit

A partir de la rencontre avec des professionnels du monde de la culture, il s'agira d'analyser le fonctionnement des structures dans lesquelles ils interviennent et de discerner les postes pouvant correspondre aux orientations du Master pour ensuite poser les bases d'un projet personnel. Analyse d'offres d'emploi du secteur culturel. Atelier CV/ lettre de motivation/ utilisation des réseaux sociaux.

UE 3. Pratique

● **EC 1. Langue vivante : pratique théâtrale en anglais (sur 2 semestres)**

Enseignante : Frédérique Fouassier

20 places maximum

12 séances de 2 heures

Faire une lettre de motivation + CV à frederique.fouassier@univ-tours.fr

Ce cours, encadré par un professionnel du théâtre et un enseignant d'anglais, sera organisé sur deux semestres consécutifs, afin de respecter une progression pédagogique, linguistique et artistique, puisqu'il s'agit d'une entreprise collective. Des exercices de jeu et de mise en scène amèneront à l'adaptation et à la distribution du texte choisi en vue de sa représentation au second semestre. L'objectif général est de travailler autant la pratique théâtrale (jeu, mise en scène, travail technique) que la langue. Mais pour ce faire de façon efficace, il faut une connaissance approfondie du texte en question, ce qui impose aussi un travail assidu de lecture et d'analyse. Il est proposé d'explorer aussi des documents portant sur d'autres mises en scène en cours ou précédentes.

ou

● **EC 1. Langue vivante en anglais (sur 2 semestres)**

Enseignant : Eric Rambeau

12 séances de 2 heures

Ce cours sera l'occasion d'aborder les compétences linguistiques classiques (compréhension et expression, orales et écrites) en les utilisant pour des travaux liés à la production artistique.

Ainsi, nous travaillerons successivement sur la lecture et l'écriture de critiques de spectacles, la mise au point d'un synopsis de film ainsi que de son dispositif de communication (synopsis, casting, publicité, interviews, revues de presse...) et la programmation et la communication autour d'un festival mêlant différentes formes artistiques (théâtre, musique, cinéma, danse...)

Les étudiants seront évalués sur leurs productions orales aussi bien qu'écrites.

NB : Les étudiants peuvent aussi choisir un autre cours de langue (italien - allemand - espagnol - portugais - néerlandais) qu'ils gardent les 2 semestres. Ils doivent se mettre en relation avec les secrétariats concernés.

● **EC 2. Méthodologie en Arts du spectacle** (10 heures)

Enseignante : Nicole Denoît

Ce cours portera sur la spécificité des critères de choix d'un terrain d'activité en vue d'un stage, d'une intégration professionnelle ou d'une poursuite d'études en Master recherche. Les étudiants bénéficieront de deux séances de formation à la recherche documentaire sur internet, dont l'une sera plus individualisée. Il s'agira aussi d'apprendre à interroger un contexte, à dégager une problématique d'observation et d'analyse, à composer un plan, à organiser le travail à moyen et long terme. On abordera les problèmes de rédaction (conventions typographiques et bibliographiques, construction des paragraphes, des transitions, enjeux de l'introduction et de la conclusion).

UE 4. Fondamentale

· **EC 1. Archives du cinéma (24 heures)**

Enseignante: à préciser

8 séances de 3 heures.

Le cours pour présenter les enjeux actuels de la conservation des archives cinématographiques s'attachera dans un premier temps à restituer les moments clefs d'une approche patrimoniale du cinéma (création des cinémathèques ou obligation par la loi au dépôt légal). Puis à partir d'exemples précis, empruntés au cinéma de fiction, documentaire ou institutionnel, on étudiera les archives du cinéma dans leur diversité physique (affiches, photos, papiers ou films) et leur possible agencement à des fins de valorisation.

Repères bibliographiques

Raymond Borde, *Les cinémathèques*, Paris, Ramsay, 1988.

Patrick Olmeta, *La cinémathèque française de 1936 à nos jours*, CNRS, 2000.

Raymond Borde et Freddy Buache (post-face de Dominique Païni), *La crise des cinémathèques et du monde*, Lausanne, L'Age d'homme, 1997.

Valérie Vignaux (dir.), « Archives », 1895, n°41, octobre 2003.

Michèle Lagny, *De l'Histoire du cinéma, méthode historique et histoire du cinéma*, Paris, Armand Colin, 1992.

· **EC 2. Ateliers : autres publics (10 heures)**

Enseignant : Jose Manuel Cano-Lopez

5 séances de 2 heures

Analyses des pratiques théâtrales en milieu carcéral :

1. Contexte et historique du développement des actions culturelles en milieu carcéral – Cadre institutionnel
2. Analyse de la spécificité de l'action théâtrale en milieu carcéral : objectifs, contraintes, partenariats, analyse de cas.
3. Analyse de l'expérience menée par les comédiens formateurs de la Cie José Manuel Cano Lopez en milieu carcéral de 2001 à 2012. Analyse comparée des actions menées en quartier adultes et en quartier mineurs.
4. Travail en atelier : Elaboration de projets d'action culturelle et théâtrale en milieu carcéral.

· **EC 3. Un séminaire à choisir (18 heures minimum ou 24 heures)**

Nous recommandons particulièrement

- 1) Les cours du parcours ADS (pour les étudiants qui n'ont pas fait leur licence à Tours).
- 2) Autre séminaire de votre choix à prendre dans une autre filière

UE 5. Professionnel

● EC 1. Médiations du spectacle :

a) infographie

Enseignant : Michaël Robert

Ce cours combine réflexion pratique et esthétique sur les supports de médiation du spectacle (programmes, affiches, visuels divers...), et ateliers d'initiation à la compréhension et au maniement des différents logiciels de mise en page, d'infographie et de traitement de l'image.

Une évaluation différente pour chaque élément est requise. Il a aussi pour but d'aider à acquérir les bases en matière de conception graphique: les formes de base, l'équilibre et l'harmonie (critères de lisibilité d'un document), le traitement de l'image, la couleur, le choix typographique... Cette initiation sera réalisée à l'aide des logiciels de PAO professionnels (Indesign, Photoshop, Illustrator et Acrobat)

Pour parfaire la connaissance de ces programmes, d'une séance à l'autre, des exercices seront proposés et analysés.

Repères bibliographique

Alistair Dabbs, Alastair Campbell, *La Bible de l'infographiste*, Éditions Evergreen, 2005 [ouvrage fondamental à l'usage des concepteurs graphistes sur internet et impression].

b) supports visuels :

Enseignante : Karin Romer (karin.romer@wanadoo.fr)

6 séances de 2 heures

Une analyse critique des supports d'information et de communication de structures de création et de diffusion dans leur diversité : de la feuille d'information au journal, des plaquettes brochures de saison, en passant par les magazines, les revues, aux publications, on explorera et critiquera les moyens mis en œuvre pour sensibiliser, séduire, conquérir les spectateurs, les auditeurs à venir. Comment parler, raconter, écrire, faire voir, faire rêver, donner envie, susciter du désir, transmettre, communiquer ? Nous nous attacherons à travers des enquêtes menées par les étudiants, à une lecture sémiologique des supports de communication, des chartes graphiques pour déceler l'adéquation entre un projet artistique et les moyens graphiques et textuels choisis pour le mettre en valeur.

Nous aborderons évidemment la place des nouvelles technologies dans les outils de la communication et la et de médiation et analyserons en quoi les stratégies de communication sont désormais transformées par l'ère numérique. Pour cette partie, des rencontres seront organisées avec des responsables de communication de structures de la région qui transmettront les techniques désormais incontournables dans leur profession et leur réflexion sur les nouvelles exigences de la communication.

● EC 2. Médiation culturelle et cinéma (24 heures)

Enseignante : Anna Krykun

8 séances de 3 heures

Si le cinéma est un art qui, plus que tout autre, emporte l'adhésion massive du public et dont la seule médiation en tant que mise en relation semble parfois se résumer à un intense battage médiatique, il est pourtant une large part de la production cinématographique dont il faut accompagner la découverte.

Là est l'enjeu de la médiation culturelle, réel travail de fond pour ouvrir et amener le public à des productions artistiques exigeantes et moins exposées.

La médiation est une phase clé où se définissent le choix et l'ambition d'un projet artistique et culturel et où se pose la question du public (des publics). Concept aux contours flous toujours en mutation et dont la définition est fonction des outils mis en œuvre pour la rencontre effective entre une œuvre cinématographique et un spectateur.

A travers l'intervention de professionnels du cinéma et de l'action culturelle, ce cours s'attachera à explorer les diverses formes de médiation mises en œuvre autour d'objets cinématographiques.

● **EC 3. Langue vivante :**

Pratique théâtrale en anglais ou **Langue vivante en anglais** ou **autre langue**

Voir descriptif du premier semestre

● **EC 4. Un séminaire à choisir (18 heures minimum ou 24 heures)**

1) Droit des auteurs et associations (24 heures)

Enseignant : Sophie Mongis, Marie Lucet

8 cours de 3 heures

En s'appuyant sur des exemples concrets, ce cours proposera de détailler les différentes modalités d'organisation administrative nécessaires à la mise en place d'un projet : entité juridique, cadre légal et réglementaire. De la production artistique, à la diffusion et l'administration, nous nous intéresserons aux différents modes de conduite d'un projet et de son environnement professionnel.

Repères bibliographiques :

Philippe Audubert, *Profession entrepreneur de spectacles 2012*, Paris, édition IRMA, décembre 2011.

Philippe Henry, *Spectacle vivant et culture d'aujourd'hui. Une filière artistique à reconfigurer*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2009.

Cyrille Planson, *spectacle vivant*, La Scène 2008, (coll. Aide mémoire).

Eric Baron et Michèle Ferrier-Bahut, *Mode de gestion des équipements culturels*, Presses Universitaires de France, Grenoble 2003.

Jean Vincent, *Droits d'auteurs et droits voisins*, La Scène 2009 (coll. Aide mémoire)

Nicolas Marc, *Les employeurs et les intermittents du spectacle*, La Scène/Millénaire Presse, 2008.

Jurisculture, *Mémo Spectacle 2011 : social, fiscal, juridique, billetterie, droits d'auteur et droits voisins ...*

Les centres de ressources :

IRMA : Fiches pratiques / IRMA.

Hors les murs : fiches pratiques / Hors les murs.

Centre National de la Danse : fiches pratiques / Centre National de la Danse.

L'Annuaire du spectacle vivant 2011, Centre national du théâtre, 2010.

2) Atelier d'écriture de scénario

Écrire pour l'image

Cet atelier d'écriture de scénario est dirigé par Louise Revoyre et Marie Belhomme, scénaristes pour la télévision et le cinéma. Construire un personnage, un univers, une histoire, penser en actions, en sons, en images, faire ressentir et comprendre ce qu'on a dans la tête, avec comme seuls outils les mots sur le papier...

C'est cette expérimentation que propose notre atelier. Chacun pourra développer l'écriture, en solo ou en duo, de son propre court-métrage. De la naissance de l'idée à celle du personnage, de l'écriture de scènes à l'apprentissage des contraintes scénaristiques, il s'agira de faire naître ensemble des scénarii de courts-métrages, de les travailler, les structurer, mais aussi de les remettre en cause, sous le regard bienveillant et critique du groupe.

À l'heure où dans nos vies, les images se déversent et sont de plus en plus nombreuses, cet atelier se propose d'apprendre à les concevoir pour mieux les déchiffrer.

Après une première carrière d'assistante monteuse et d'assistante réalisatrice, Louise Revoyre est aujourd'hui scénariste pour la télévision, tout en écrivant également pour la littérature jeunesse.

Marie Belhomme a suivi une formation de scénariste au CEEA. Elle a écrit pour la télévision et le cinéma avant de passer à la réalisation. Les chaises musicales, son premier long-métrage, sortira en salles en juin 2015.

Inscription au service culturel, site des Tanneurs, porte 109 bis début janvier 2016

3) Théâtre universitaire de Tours (sur 2 semestres)

Voir le descriptif du cours au premier semestre.

4) Autre séminaire de votre choix à prendre dans une autre filière.

UE 6. Stage

- **EC1 Stage** (d'un mois minimum modulable)

Enseignante coordinatrice des stages : Nicole Denoit

Les étudiants auront à effectuer un stage d'un mois modulable dans le milieu culturel, à l'issue duquel ils devront rédiger un rapport, visé par l'institution d'accueil.

Les deux dernières semaines des semestres sont plus particulièrement réservées à cet effet. Toutefois, il est possible d'effectuer le stage à n'importe quel moment de l'année universitaire, en fonction des disponibilités de la structure d'accueil et de l'étudiant. Une dispense des cours ne saurait cependant être accordée pour cause de stage.

Les stages doivent prendre fin au 15 mai au plus tard pour que les étudiants soient en mesure de rendre leurs rapports dans les délais pour la correction et la transmission au secrétariat.

Le retour des rapports de stage aux enseignants est à prévoir début juin 2016.

- **EC 2. Préparation au stage** (6 heures)

Enseignante coordinatrice des stages : Nicole Denoit

B2.3 MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

UNITES D'ENSEIGNEMENT (Détaillez les éléments pédagogiques)	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES ¹			
		1 ^{ère} Session			2 ^{ème} Session			1 ^{ère} Session		2 ^{ème} Session	
		Type de con- trôle	Type d'épr euve	Coef.	Type de con- trôle	Type d'épr euve	Coef.	Type d'épr euve	Coef.	Type d'épr euve	Coef.
UE 1 - fondamentale	12			1			1		1		1
1. Séminaire à choisir dans le Parcours	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
2. Ecritures contemporaines	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
3. Musiques actuelles	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
4. Sémiologie des images fixes	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 2 - professionnelle	15			1			1		1		1
1. Institutions du spectacle vivant	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
2. Gestion du spectacle vivant	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
3. Séminaire à choisir dans d'autres mentions du Master	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
4. Les politiques culturelles	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
5. Elaborer son projet professionnel	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 3 – Pratique	3			1			1		1		1
1. Langue vivante	2	CC	E/O	1	ET	E	1	E	1	E	1
2. Méthodologie en arts du spectacle	1	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 4 - fondamentale	9			1			1		1		1
1. Archives du cinéma	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
2. Ateliers : autres publics	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
3. Séminaire à choisir dans le Parcours	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 5 - professionnelle	14			1			1		1		1
1. Médiations du spectacle infographie revue et supports visuels	6	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
2. Médiation culturelle et cinéma	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
3. Langue vivante	2	CC	E/O	1	ET	E	1	E	1	E	1
4. Séminaire à choisir dans le Parcours	3	CC	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
UE 6 – Stage	7										

CC : contrôle continu – ET : examen terminal – E : écrit – O : oral

Première session

Tous les cours relèvent du contrôle continu.

Deuxième session

Examen terminal pour tous les cours.

¹ Régime spécial d'études : voir article 3 des modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage de l'université ci-après.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Semaine d'accueil des nouveaux étudiants (L1) (obligatoire)	Du 4 au 8 septembre 2017
Début des cours du 1 ^{er} semestre	A partir du 11 septembre 2017
Début des UE d'ouverture du 1 ^{er} semestre (L2-L3)	Semaine du 18 septembre 2017
Pause pédagogique	Du 30 octobre au 3 novembre 2017
Journée Insertion Professionnelle	Jeudi 16 novembre 2017
Examen des UE d'ouverture du 1 ^{er} semestre	Jeudi 7 décembre 2017
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignements)	Du 25 décembre 2017 au 5 janvier 2018
Examens du 1 ^{er} semestre	Du 18 décembre 2017 au 22 décembre 2017 8 au 12 janvier 2018 inclus (sauf L3 LEA)
Début des cours du 2 ^{ème} semestre	A partir du 15 janvier 2018
Début des UE d'ouverture du 2 ^{ème} semestre (L1-L2- L3)	Semaine du 22 janvier 2018
Pause pédagogique	Du 26 février au 2 mars 2018
Examen des UE d'ouverture du 2 ^{ème} semestre	Semaine du 16 avril 2018
Vacances de printemps	Du Jeudi 23 avril 2018 au 4 mai 2018
Examens du 2 nd semestre	Du 14 au 25 mai 2018
Rattrapages	Semaine du 18 juin 2018

